

# Règlement du concours de PHOTOGRAPHIE « Nature & Plastique »



**Si nous ne changeons pas nos habitudes, dans 30 ans à peine, il y aura plus de plastique que de poissons dans les océans ! La nature ne doit pas être en plastique. Nos déchets en Guadeloupe polluent non seulement les sols mais finissent inmanquablement à la mer...**

## Article 1 – Organismes :

Le Collège Richard Samuel et le Lycée Gerville Réache, en partenariat avec Wi'anArt, organisent du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 28 février 2018 inclus, un concours photo intitulé « Nature & Plastique »

## Article 2 – Qui peut participer ? :

Le concours est gratuit et ouvert à tous les élèves de CM1 et CM2, des collèges et des lycées de l'Académie de la Guadeloupe. La participation est individuelle. Les participants sont autorisés à envoyer plusieurs productions, de 1 à 10 photographies maximum, même nom, même prénom.

## Article 3 – Comment participer ? :

Les participants devront envoyer du 1<sup>er</sup> octobre 2017 au 28 février 2018 minuit, par mail à l'adresse suivante : [wianart971@gmail.com](mailto:wianart971@gmail.com), une **photographie prise par leur soin, N&B ou couleur, sans photomontage, qui célèbre la beauté de la nature tout en dénonçant la pollution plastique.** Les participants devront indiquer « Concours Nature & Plastique » en objet du mail et, dans le corps du message, leur établissement scolaire ainsi que leur prénom, nom, classe et contact téléphonique.

## Article 4 – Spécificité des photographies :

Les photographies N&B ou couleur doivent être envoyées par mail au format jpeg ou png. Leur poids doit être de 3 Mo minimum et 10 Mo maximum, avec une résolution en 300 dpi. En s'inscrivant au concours, chaque participant accepte que sa photographie puisse être diffusée et exploitée librement sur support numérique et dans le cadre d'expositions ouvertes au public (dont l'exposition de la 6<sup>ème</sup> édition Wi'anArt, dates et modalités à préciser ultérieurement).

## Article 5 – Dotations et modes de sélection des gagnants :

Un jury composé de 8 personnes se réunira entre le 12 et 16 mars 2018, sauf empêchement ou cas de force majeure, pour choisir 10 photographies selon des critères d'esthétisme et d'originalité du regard définis de façon collégiale et discrétionnaire par les organisateurs du concours, et aucune observation relative à la sélection retenue ne sera recevable.

Le jury sera composé de :

1. Philippe Virapin, photographe, documentariste et Président du Jury
2. Guy Gabon, artiste plasticienne Land Art, documentariste et éco-designer
3. Un représentant du Rectorat de la Guadeloupe
4. Un représentant de la DEAL Guadeloupe ou Conseil départemental
5. Proviseur du Lycée Gerville Réache ou son représentant
6. Principal du Collège Richard Samuel ou son représentant
7. Membre du comité d'organisation Wi'anArt
8. Un citoyen volontaire âgé de moins de 25 ans (ne participant pas au concours)

Les 10 lauréats seront récompensés par un Prix qui leur sera décerné à l'occasion du vernissage de l'exposition Wi'anArt 6<sup>ème</sup> édition (en principe au Mémorial ACTe en mai-juin 2018).

La photographie de chacun des 10 lauréats sera imprimée sur agrandissement format 120 x 160 cm et exposée dans l'espace public afin d'interpeler tout un chacun sur l'invasion du plastique dans la nature.

## Article 6 – Responsabilité et acceptation du règlement :

Le comité d'organisation se réserve la possibilité d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent ou en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

